



CANADIAN
PSYCHOLOGICAL
ASSOCIATION
SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DE PSYCHOLOGIE

L'ÉVALUATION PSYCHOLOGIQUE À DISTANCE : LIGNES DIRECTRICES POUR LES PSYCHOLOGUES CANADIENS

GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION PSYCHOLOGIQUE VIRTUELLE

Approuvé par le conseil d'administration de la SCP - 17 décembre 2024

D^r Mitch Colp, R.Psych.
D^r Ryan Matchullis, R.Psych.
Brittany Lorentz, R.Psych. (Prov.)
Chris Pawluk, R.Psych.
John Laing, R.Psych.



CANADIAN
PSYCHOLOGICAL
ASSOCIATION

SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DE PSYCHOLOGIE

À PROPOS DE LA SCP

La Société canadienne de psychologie (SCP) est le porte-parole national de la science, la pratique et l'enseignement de la psychologie au Canada et se voue à la promotion de la santé et du bien-être des Canadiens. Avec plus de 7 000 membres, la SCP est la plus importante association de psychologues du Canada et représente les psychologues en pratique publique et privée, les professeurs d'université et les chercheurs universitaires, ainsi que les étudiants. Les psychologues constituent le plus grand groupe de fournisseurs de soins de santé mentale spécialisés et réglementés, ce qui fait de notre profession une ressource indispensable pour la prestation de soins psychologiques aux Canadiens qui en ont besoin.

VISION

Une société où la compréhension des divers besoins, comportements et aspirations de l'être humain est le moteur de la législation, des politiques et des programmes destinés aux personnes, aux organisations et aux collectivités.

MISSION

Faire progresser la recherche, les connaissances et l'application de la psychologie au service de la société au moyen de la défense des intérêts, du soutien et de la collaboration.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ
VISITER NOTRE SITE WEB : CPA.CA**

CHAMP D'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES

Le présent document, intitulé *Les évaluations psychologiques à distance : lignes directrices pour les psychologues canadiens*, vise à définir et à soutenir le domaine en pleine évolution de l'évaluation à distance de populations d'enfants et d'adultes. Aux fins des présentes lignes directrices, l'évaluation psychologique à distance désigne la fourniture de services d'évaluation psychologique à l'aide des technologies de télécommunication.

Ces lignes directrices s'appuient initialement sur les normes et la documentation pertinentes émanant de la Société canadienne de psychologie (SCP), notamment les suivantes : Code canadien d'éthique pour les psychologues (4^e édition) et Lignes directrices sur la télépsychologie (SCP, 2017; 2023). Les lignes directrices de l'American Psychological Association (APA) relatives à la pratique de la télépsychologie et de l'évaluation à distance pendant la crise de la COVID-19 (APA, 2013; 2020) ont également été intégrées dans la structure du document. L'examen des récentes découvertes empiriques relatives aux évaluations à distance et aux exigences réglementaires canadiennes complète les lignes directrices. S'appuyant sur des principes éthiques, des pratiques fondées sur des données probantes et les exigences réglementaires, ce document propose des recommandations complètes sur la mise en pratique de l'évaluation à distance.

Ces lignes directrices offrent un cadre permettant aux psychologues de fournir des services d'évaluation à distance qui respectent les limites de compétence tout en s'adaptant au rôle croissant des technologies de télécommunication. Les psychologues doivent être conscients de la réglementation propre à chaque province ou territoire où ils exercent. Le respect de la réglementation de la province ou du territoire de résidence du psychologue et de celle de la région où se trouve le client reste une considération essentielle, d'autant plus que les pratiques d'évaluation à distance évoluent. Les psychologues doivent se tenir informés de l'évolution des lois sur la protection de la vie privée, des réglementations régionales et des pratiques d'évaluation à distance dans les différents territoires de compétences afin de veiller à se conformer aux contextes juridiques actuels et nouveaux. En outre, les psychologues doivent tenir compte des différences individuelles, des facteurs culturels et des besoins d'accessibilité lorsqu'ils appliquent ces recommandations.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DES LIGNES DIRECTRICES

Compte tenu de la complexité et de l'évolution de l'évaluation à distance, l'élaboration des présentes lignes directrices a nécessité un processus rigoureux de consultation, de recherche et d'examen juridique. L'établissement d'un ensemble complet de lignes directrices relatives à l'évaluation à distance nécessite un examen approfondi des normes existantes et de l'évolution des pratiques dans ce domaine. Il a fallu pour cela mener des recherches approfondies sur la documentation relative à la télépsychologie et à l'évaluation à distance, et intégrer des considérations juridiques et éthiques, afin d'offrir aux psychologues canadiens le cadre le plus solide possible.

La documentation pertinente et les guides de pratique liés à la télépsychologie et à l'évaluation à distance ont été examinés en détail par le groupe de travail entre décembre 2022 et octobre 2024. Les normes de pratique, les avertissements aux praticiens et les lignes directrices en matière d'éthique des organismes provinciaux et fédéraux ont été pris en compte. Les auteurs ont compilé et intégré ces informations pour créer ces lignes directrices uniformisées qui s'adressent à tous les psychologues du Canada, quel que soit la province ou le territoire où ils exercent principalement. Une version préliminaire de cette documentation a été diffusée aux personnes et groupes concernés du milieu de la psychologie au Canada afin de recueillir leurs commentaires. Les commentaires ont été recueillis auprès d'un groupe diversifié de parties prenantes, y compris des organismes de réglementation, des associations provinciales de psychologues, des programmes de formation, des sections de la SCP et divers comités. Des psychologues issus de différents contextes de pratique ont apporté leur contribution, notamment des psychologues exerçant en cabinet privé, dans des hôpitaux, des organismes communautaires, des universités, des écoles, ainsi que des psychologues travaillant dans des régions rurales et nordiques.

Des professionnels de différents domaines, notamment la psychologie clinique, la psychologie du counseling, la psychopédagogie, la neuropsychologie et la psychologie judiciaire, ont également apporté leur contribution. On a pris en compte les questions d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité en se fondant sur les commentaires des parties prenantes. Enfin, ces lignes directrices ont fait l'objet d'un examen juridique indépendant et complet afin de garantir leur conformité avec les lois provinciales, territoriales et fédérales relatives à la prestation de services d'évaluation à distance.

L'élaboration de ce document a été rendue possible grâce au soutien du programme de la Stratégie d'apprentissage virtuel, qui relève du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick, et grâce à un soutien supplémentaire du gouvernement du Canada. Ce financement a facilité le processus de recherche, de consultation et de développement de manière à s'assurer que les lignes directrices répondent aux besoins en constante évolution des psychologues canadiens qui fournissent des services d'évaluation à distance.

AVANTAGES POTENTIELS ET DÉFIS ASSOCIÉS À LA RÉALISATION D'ÉVALUATIONS À DISTANCE

L'évaluation à distance est un moyen innovant d'atteindre des clients qui autrement seraient confrontés à des obstacles pour accéder aux services psychologiques, mais elle comporte également de nouvelles variables qu'il convient d'examiner avec soin. Pour fournir des services d'évaluation à distance qui soient éthiques et efficaces, il est essentiel de comprendre les avantages et les défis possibles qui y sont associés tout en s'assurant de maximiser les avantages et d'atténuer les risques de manière responsable.

AVANTAGES POSSIBLES DE L'ÉVALUATION À DISTANCE

- **Amélioration de l'accès aux services** : l'évaluation à distance permet de surmonter les obstacles géographiques et de fournir des services psychologiques essentiels aux clients des régions rurales ou éloignées pour lesquels l'accès à des psychologues spécialisés est limité, voire inexistant.
- **Choix accru et affinité avec le psychologue** : les clients ont une plus grande marge de manœuvre lorsque vient le temps de choisir un psychologue, ce qui leur permet de choisir quelqu'un avec qui ils se sentent à l'aise et avec qui ils peuvent établir une relation de travail solide.
- **Réduction du temps et des coûts de déplacement** : les clients et les psychologues gagnent du temps et évitent les coûts liés aux déplacements, ce qui rend le processus plus efficace et plus accessible.
- **Commodité et souplesse** : la possibilité qu'ont les clients de participer aux évaluations depuis leur domicile, leur établissement scolaire ou leur lieu de travail leur offre le confort et la souplesse nécessaires pour assister aux séances dans un environnement familier correspondant à leur emploi du temps.
- **Confort d'un environnement familier** : le fait d'être évalué dans un environnement familier, comme son domicile, peut contribuer à réduire l'anxiété et le stress chez le client, ce qui facilite une communication plus ouverte et plus honnête.
- **Intimité et contrôle accrus** : l'intimité du domicile peut donner aux clients un plus grand sentiment de contrôle sur leur environnement, ce qui favorise souvent des discussions plus franches et plus ouvertes sur leurs expériences et les défis auxquels ils sont confrontés.
- **Une connaissance plus approfondie de l'environnement du client** : l'évaluation à distance offre aux psychologues un accès unique à l'environnement quotidien du client, ce qui leur permet d'obtenir des informations précieuses sur son mode de vie et ses conditions de vie, qui ne seraient peut-être pas observables dans un environnement clinique.

DÉFIS POSSIBLES LIÉS AUX ÉVALUATIONS À DISTANCE

Si les évaluations à distance offrent plusieurs avantages, elles présentent également certains défis qui doivent être abordés avec soin afin de garantir que leur réalisation soit efficace et conforme à l'éthique. Il est important de préciser que les défis à venir ne sont peut-être pas propres à l'évaluation psychologique à distance, mais qu'ils s'appliquent plutôt à l'ensemble du domaine de l'évaluation psychologique en général.

- **Sécurité et confidentialité des données** : l'évaluation à distance nécessite de solides mesures pour protéger la confidentialité des données des clients, car les séances à distance sont exposées à la violation des données ou à l'accès non autorisé aux données.
- **Perturbations liées à la technologie et à l'environnement** : les problèmes techniques tels que les problèmes de connectivité ou le fait que le client ne connaisse pas bien la technologie, ainsi que les distractions causées par l'environnement, peuvent perturber les séances et avoir un impact sur le degré d'implication du client.
- **Interprétation des indices de communication** : la mauvaise qualité de la vidéo et de l'audio peut empêcher les psychologues d'interpréter correctement les signaux verbaux et non verbaux, ce qui peut nuire à la qualité de l'évaluation.
- **Contrôle de l'environnement où se déroule le test** : les psychologues n'ont qu'un contrôle limité sur le lieu où se déroule le test, ce qui peut avoir une incidence sur la standardisation et la validité de l'évaluation, en particulier lorsqu'ils travaillent avec des enfants.
- **Applicabilité des outils d'évaluation traditionnels** : les outils d'évaluation ne sont pas tous adaptés aux environnements virtuels. Les psychologues doivent se tenir au courant des outils qui conviennent à l'évaluation à distance et veiller à être en phase avec les recherches et les lignes directrices les plus récentes.
- **Contraintes liées aux évaluations spécialisées** : les tâches nécessitant un calendrier précis ou une observation physique approfondie peuvent être difficiles à réaliser efficacement dans le cadre d'une évaluation à distance.
- **Besoin de perfectionnement professionnel continu** : les psychologues doivent avoir recours à la formation continue pour se tenir au courant des technologies, des outils et des meilleures pratiques en matière d'évaluation à distance.
- **Ressources et nuances culturelles locales** : la réalisation d'évaluations dans des régions différentes de celle du psychologue peut poser des problèmes sur le plan de la compréhension des pratiques culturelles locales et de l'accès à des ressources appropriées pour soutenir les clients.
- **Collaboration avec les professionnels locaux** : il peut être difficile d'établir des liens avec les prestataires locaux lorsque l'on procède à une évaluation à distance, ce qui nuit à la coordination des soins et à l'accès à des informations complémentaires sur le client.

En pesant soigneusement ces avantages et défis éventuels, les psychologues peuvent prendre des décisions éclairées sur la manière dont il convient d'aborder l'évaluation à distance de manière à répondre aux besoins de leurs clients tout en respectant les normes éthiques et professionnelles.

SITUATIONS OÙ L'ÉVALUATION À DISTANCE EST PARTICULIÈREMENT BÉNÉFIQUE

L'évaluation à distance est particulièrement utile dans les scénarios suivants, bien qu'elle puisse également être utile dans d'autres contextes en fonction des besoins de chaque client :

- **Régions éloignées ou rurales** : lorsque les clients résident dans des régions où l'accès aux services psychologiques est limité, l'évaluation à distance permet de pallier ce manque.
- **Problèmes de mobilité ou de santé** : les clients souffrant d'un handicap physique, d'une maladie chronique ou d'autres problèmes de santé qui rendent les déplacements difficiles peuvent bénéficier de l'évaluation à distance.
- **Préoccupations en matière de santé publique** : lors de pandémies ou d'autres urgences de santé publique qui limitent les interactions en face à face, l'évaluation à distance constitue une alternative sûre.
- **Contraintes d'horaire** : les clients qui ont un emploi du temps chargé ou qui ne peuvent pas s'absenter du travail ou de l'école peuvent trouver l'évaluation à distance plus pratique.
- **Services spécialisés** : accès à des psychologues disposant d'une expertise précise et non disponibles localement.
- **Évaluations de suivi** : lorsque l'évaluation implique un suivi des progrès ou un ajustement des interventions qui ne nécessitent pas d'interaction en personne.

SITUATIONS OÙ L'ÉVALUATION À DISTANCE PEUT S'AVÉRER MOINS APPROPRIÉE

Bien que les évaluations à distance offrent de nombreux avantages, les situations suivantes peuvent présenter des difficultés, qu'il s'agisse d'une évaluation à distance ou d'une évaluation en personne :

- **Troubles mentaux graves** : les clients souffrant de psychose aiguë, de dépression grave accompagnée d'idées suicidaires ou d'autres problèmes à risque élevé peuvent avoir besoin d'une évaluation en personne pour des raisons de sécurité et pour subir une évaluation approfondie.
- **Jeunes enfants ou limitations cognitives** : les jeunes enfants ou les personnes ayant un déficit cognitif important peuvent avoir de la difficulté à participer efficacement à l'évaluation via une plateforme virtuelle.
- **Accès limité à la technologie** : les clients qui ne disposent pas d'une connexion Internet fiable, d'appareils adaptés ou des compétences techniques nécessaires pour utiliser ceux-ci peuvent être confrontés à des difficultés qui entravent l'efficacité de l'évaluation à distance.
- **Accessibilité ou handicap sensoriel** : les clients souffrant de sensibilité sensorielle, d'un handicap ou ayant des besoins en matière d'accessibilité peuvent rencontrer des difficultés qui nécessitent des aménagements particuliers afin d'améliorer leur confort et leur participation à l'évaluation à distance.
- **Évaluations nécessitant une présence physique** : il se peut que certains tests ou évaluations neuropsychologiques qui nécessitent un équipement spécialisé et un environnement contrôlé ne soient pas compatibles avec les modalités virtuelles.
- **Préoccupations relatives à la vie privée dans l'environnement du client** : lorsque l'environnement du client ne permet pas de garantir la confidentialité, il est possible que les discussions de nature délicate ne soient pas protégées, ce qui constitue un risque pour la vie privée.

- **Restrictions d'ordre juridique ou réglementaire** : les psychologues doivent respecter la réglementation en vigueur dans les territoires de compétences où l'évaluation à distance n'est pas autorisée pour certains types d'évaluations, comme les évaluations médico-légales.
- **Barrières culturelles ou linguistiques** : les situations où les différences linguistiques, les limitations sensorielles ou les nuances culturelles sont difficiles à gérer peuvent conduire à des malentendus et influencer les résultats de l'évaluation.

LIGNES DIRECTRICES À PRENDRE EN COMPTE LORS DE LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION PSYCHOLOGIQUE À DISTANCE

Lorsqu'ils procèdent à l'évaluation à distance d'un enfant ou d'un adulte, les psychologues peuvent prendre en compte les lignes directrices suivantes afin de garantir un service de qualité et de s'assurer qu'ils maîtrisent ce mode de pratique en constante évolution. Ces suggestions visent à guider et à appuyer la prestation efficace de services d'évaluation à distance.

QUALIFICATIONS SUGGÉRÉES ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION

Il est fondamental de s'assurer que les psychologues disposent des qualifications et de la formation nécessaires pour maintenir des normes de soins rigoureuses dans le domaine de l'évaluation à distance. Les lignes directrices suivantes décrivent les qualifications et la formation recommandées aux psychologues qui fournissent des services d'évaluation à distance, afin de les aider à rester compétents et à se conformer aux règles en vigueur dans les différents territoires de compétences.

- **Autorisation et conformité** : les psychologues doivent être des membres agréés dans la province ou le territoire où ils résident et avoir l'intention d'offrir des services d'évaluation à distance.
 - Comme les normes relatives à la pratique transfrontalière varient d'un organisme de réglementation à l'autre (p. ex., un psychologue de l'Alberta qui offre des services à des clients de la Nouvelle-Écosse), les psychologues devraient confirmer qu'ils sont légalement autorisés à fournir des services dans d'autres provinces ou territoires. Il est conseillé aux psychologues de consulter à la fois l'organisme de réglementation de leur province ou territoire d'origine et l'organisme de réglementation de la province ou du territoire où ils prévoient offrir des services.
- **Formation institutionnelle et compétence** : les psychologues doivent avoir reçu une formation institutionnelle et un encadrement dans le domaine de l'évaluation psychologique et du processus d'établissement de diagnostics. Dans les provinces ou territoires exigeant des attestations de service précises, les psychologues doivent obtenir les autorisations appropriées avant de procéder à des services d'évaluation à distance.
- **Supervision et consultation des pairs** : les psychologues sont encouragés à recourir à la supervision d'experts en la matière pour perfectionner leurs compétences en évaluation à distance. La supervision régulière et la consultation des pairs sont des outils précieux pour se tenir au courant des meilleures pratiques en matière d'évaluation à distance.
- **Sensibilité à la diversité culturelle et à la culture locale** : les psychologues doivent se familiariser avec la culture et les coutumes de la région où vit leur client. Il leur faut notamment être conscients des nuances linguistiques, des valeurs culturelles et des ressources de la communauté.
- Suivre une formation sur les compétences culturelles et consulter des professionnels locaux peut améliorer la pertinence et l'efficacité des services d'évaluation à distance.

- **Perfectionnement professionnel** : les psychologues novices en matière d'administration d'outils dans des environnements en ligne devraient suivre des cours supplémentaires, se faire superviser et/ou demander des conseils. Cette démarche est essentielle pour garantir que les psychologues acquièrent les compétences nécessaires pour fournir des services d'évaluation à distance. Voici les étapes à suivre pour faciliter la transition vers cette modalité :
 - Déterminer les outils que le psychologue maîtrise déjà lorsqu'il s'agit de réaliser, de noter et d'interpréter des évaluations en personne.
 - Évaluer la pertinence et la validité de ces outils à des fins d'évaluation à distance.
 - Obtenir et examiner les indications de l'éditeur concernant l'administration virtuelle, tout en explorant les recherches pertinentes.
 - Envisager de participer à une formation portant précisément sur l'administration virtuelle des outils.
 - S'entraîner à administrer ces outils avec des collègues afin de gagner en confiance et en compétence.
 - Avant d'utiliser un outil dans le cadre d'une évaluation entièrement virtuelle, il convient d'évaluer l'outil avec un client en personne, si possible, afin de résoudre les problèmes possibles.

ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DE L'ÉVALUATION À DISTANCE

Avant de procéder à une évaluation à distance, les psychologues doivent soigneusement évaluer si cette modalité est adaptée au client et à l'évaluation demandée.

- Évaluer les besoins et la situation du client : évaluer le tableau clinique du client afin de déterminer si l'évaluation à distance peut répondre à ses besoins. Examiner la capacité du client à participer efficacement à l'évaluation au moyen des technologies de télécommunication, en tenant compte de son âge, de ses capacités cognitives et de ses éventuelles déficiences sensorielles.
- Considérations technologiques : confirmer que le client a accès à la technologie nécessaire, y compris une connexion Internet fiable, des appareils appropriés et une connaissance de base de la technologie. S'assurer que l'équipement du psychologue et celui du client répondent aux exigences techniques des outils d'évaluation.
- Facteurs environnementaux : déterminer si le client peut disposer d'un environnement privé, calme et sûr pendant toute la durée de l'évaluation. Prendre en compte toutes les distractions ou interruptions susceptibles de perturber le processus d'évaluation.
- Compatibilité des outils d'évaluation : vérifier que les instruments d'évaluation sont validés pour une administration à distance et qu'ils sont adaptés au contexte culturel et linguistique du client.
- Évaluation des risques : déterminer les problèmes de sécurité ou les facteurs de risque qui peuvent nécessiter une évaluation en personne ou une intervention immédiate.
- Conformité juridique et éthique : s'assurer que l'évaluation à distance est autorisée pour l'usage prévu en vertu des lois et règlements en vigueur.

Si, à l'issue de cette analyse, l'évaluation à distance est jugée non adaptée, les psychologues doivent discuter avec leur client des autres options possibles, telles que l'évaluation en personne ou l'orientation vers un prestataire approprié.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ASSURANCE

Les psychologues doivent vérifier si leur assurance commerciale et/ou leur assurance responsabilité professionnelle couvrent les services de télépsychologie. Si le psychologue détient un permis d'exercice actif dans une province ou un territoire canadiens où il ne pratique pas principalement, et qu'il fournit des services à des clients dans cette région, il serait souhaitable que son assureur soit informé de la portée de ses activités professionnelles.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Le consentement éclairé est un aspect essentiel des évaluations à distance. Les points suivants décrivent les meilleures pratiques en matière de consentement éclairé dans le contexte des services d'évaluation à distance.

- **Lignes directrices en matière d'éthique** : les psychologues doivent respecter les lignes directrices en matière d'éthique liées au consentement éclairé, en accordant une attention particulière aux questions supplémentaires à prendre en compte dans le cas des évaluations à distance.
- **Communication claire des limites** : les psychologues doivent communiquer clairement aux clients les limites des moyens de télécommunication acceptables, y compris l'utilisation appropriée des courriels, du textage et des plateformes vidéo. Les attentes concernant la communication entre les séances, les temps de réponse et la façon de gérer les interruptions ou les violations de la confidentialité doivent être abordées au cours du processus de consentement éclairé.
- **Divulgence des risques et avantages** : le client doit être pleinement informé des avantages et des risques associés à l'évaluation à distance, y compris les possibles limites de la technologie ou risques pour la sécurité. Avant de procéder, les psychologues doivent s'assurer que les clients comprennent la technologie et la maîtrisent.
- **Considérations relatives à l'accessibilité** : fournir des formulaires de consentement et de l'information dans des formats accessibles aux clients vivant avec un handicap (p. ex., gros caractères, enregistrements audio) et dans la langue de préférence du client si cela est nécessaire et possible.
- **Sensibilité aux réalités culturelles** : pour faire en sorte que le processus de consentement éclairé soit culturellement approprié, les psychologues doivent tenir compte de la manière dont les croyances culturelles peuvent influencer la compréhension qu'a le client de la confidentialité et du respect de la vie privée. Par exemple, dans certaines cultures, parler ouvertement de santé mentale peut être mal perçu, ce qui nécessite des explications plus nuancées sur la confidentialité. Les psychologues doivent également être prêts à adapter leur processus de consentement pour inclure un langage culturellement approprié, des métaphores ou des exemples tirés de la communauté qui sont en accord avec le contexte culturel du client.
- **Capacité du client** : les psychologues peuvent aider les clients à comprendre certains éléments tels que les risques pour la sécurité, les compétences technologiques et les solutions de rechange envisageables.
 - **Risques pour la sécurité** : les clients seront informés des risques liés à la sécurité et à la confidentialité qui accompagnent l'utilisation de modes de communication électroniques, y compris des problèmes potentiels tels que les atteintes à la sécurité informatique (p. ex., les virus ou les logiciels malveillants) ou les atteintes à la vie privée (p. ex., l'accès non autorisé).
 - **Compétences technologiques** : il est souhaitable que les clients sachent comment accéder à la plateforme en ligne et configurer les fonctions audio et vidéo nécessaires. Les psychologues peuvent donner des explications sur la plateforme utilisée et les protocoles de sécurité mis en place.
 - **Limites des évaluations à distance et autres options** : il arrive que l'évaluation à distance présente des limites (p. ex., des caméras de moindre qualité ou des problèmes techniques possibles). Les psychologues peuvent discuter avec leurs clients de la possibilité d'effectuer des tests supplémentaires, des évaluations en personne, ou d'utiliser d'autres méthodes si nécessaire, en veillant à ce que les clients soient pleinement informés avant de procéder.

VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ ET DU LIEU OÙ SE TROUVE LE CLIENT

Une fois que le client a été pleinement informé des avantages, des risques et des limites possibles de l'évaluation à distance, il est tout aussi important de s'assurer que son identité et le lieu où il se trouve ont été vérifiés avant le début du processus d'évaluation. Les mesures qui suivent permettent de protéger l'intégrité de l'évaluation et de garantir que les interventions d'urgence appropriées seront coordonnées si nécessaire.

- **Vérification de l'identité** : les psychologues sont tenus de vérifier l'identité du client à l'aide de méthodes adaptées à la situation, notamment en demandant une pièce d'identité ou en utilisant d'autres méthodes de vérification sûres.
- **Confirmation du lieu où se trouve le client et préparation aux situations d'urgence** : la collecte d'informations sur le lieu physique où se trouve le client, sur les autres moyens de communication dont il dispose et sur les personnes à contacter en cas d'urgence peut s'avérer utile en cas de problèmes techniques ou de situations d'urgence. Les psychologues doivent se familiariser avec les ressources locales situées dans la région du client, au cas où ils auraient besoin de les solliciter. Il est essentiel de connaître les services d'urgence locaux et les pratiques culturelles liées aux interventions en situation de crise.

MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ DU TEST ET DE LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Après avoir vérifié l'identité du client et le lieu où il se trouve, il est essentiel de préserver la sécurité et l'intégrité de l'évaluation à distance. Il s'agit notamment de veiller à ce que toutes les données échangées au cours de l'évaluation demeurent confidentielles et que les conditions du test correspondent, dans la mesure du possible, à celles des évaluations traditionnelles en personne.

- **Garanties de confidentialité** : afin de préserver la sécurité des tests, les psychologues doivent informer leurs clients de l'importance de la confidentialité et leur demander d'éviter d'enregistrer ou de faire des saisies d'écran pendant les séances d'évaluation à distance. En outre, il ne faut pas permettre aux clients de copier le matériel d'évaluation (p. ex., les cahiers de réponses).
- **Plateformes sécurisées** : les psychologues doivent utiliser des plateformes de visioconférence sécurisées qui respectent les normes de confidentialité et de sécurité, ce qui garantit la protection des données à la fois du client et du psychologue.
- **Outils de suivi** : les psychologues doivent envisager de recourir à des méthodes supplémentaires pour surveiller l'environnement de test si nécessaire.
- **Préparation technique** : anticiper les problèmes techniques potentiels, en particulier lorsqu'il faut collaborer avec des clients qui se trouvent dans des régions éloignées ou disposant de ressources technologiques limitées. Prévoir des plans d'urgence en cas d'interruptions causées par des problèmes de connectivité ou des pannes d'équipement.

SÉLECTION DE L'OUTIL D'ÉVALUATION

Une fois que l'environnement de l'évaluation à distance est sécurisé et que la confidentialité a été établie, l'étape suivante consiste à sélectionner soigneusement les outils d'évaluation appropriés. Les outils utilisés dans le cadre des évaluations à distance doivent répondre aux besoins du client tout en veillant à ce qu'ils soient validés et adaptés à leur utilisation.

- **Sélection avisée des outils** : les psychologues doivent se tenir informés des propriétés psychométriques et des recherches en cours relatives à tout outil d'évaluation psychologique qu'ils prévoient utiliser dans le cadre de l'évaluation à distance.

- **Pertinence** : les outils doivent être soigneusement sélectionnés en fonction de la question posée et de leur pertinence par rapport à l'évaluation à distance. Si les outils ne sont pas conçus pour une utilisation virtuelle, les psychologues peuvent les utiliser avec prudence, en documentant leur raisonnement et en reconnaissant le niveau d'erreur plus élevé qui peut être induit.
- **Considérations culturelles et linguistiques** : choisir des outils d'évaluation adaptés à la culture et disponibles dans la langue de préférence du client, si possible. Faire attention aux préjugés culturels présents dans les outils d'évaluation et interpréter les résultats dans le sens du contexte culturel approprié.
- **Présentation du matériel d'évaluation** : si cela est autorisé, les psychologues peuvent projeter le matériel d'évaluation à l'aide de copies numériques ou de caméras de documents afin de veiller à ce que le matériel soit clair et bien présenté lors de l'évaluation à distance. Envisager de fournir le matériel dans des formats accessibles aux clients ayant un handicap.

Après avoir sélectionné les outils appropriés pour l'évaluation à distance, le psychologue doit alors s'assurer que l'environnement de test est propice à la collecte de données précises et fiables. Il est essentiel pour le psychologue et pour le client d'aménager un espace privé, exempt de distractions et doté de l'équipement technologique nécessaire.

CONFIGURATION DE L'ENVIRONNEMENT DE TEST

La mise en place d'un environnement de test optimal est essentielle à la réussite de l'évaluation à distance. Les psychologues doivent prendre l'initiative d'aider les clients à mettre en place un cadre qui reproduit, dans la mesure du possible, les conditions d'une évaluation en personne, et qui garantit l'intégrité et l'exactitude des résultats.

- **Configuration de l'environnement du client** : les psychologues doivent aider leurs clients à aménager un environnement de test adéquat, confortable, privé et exempt de distractions. Les notifications des appareils doivent être désactivées et tous les programmes inutiles doivent être éteints.
 - Reconnaître qu'il y a des limites au contrôle de l'espace physique où se déroulent les tests, en particulier lorsqu'on travaille avec des enfants. Il arrive que les enfants quittent le lieu où se déroule l'évaluation ou soient distraits par ce qui se passe autour d'eux. Les psychologues doivent prévoir ces possibilités en définissant des attentes claires avec les personnes qui s'occupent de l'enfant qui fait l'objet de l'évaluation et en établissant des stratégies pour minimiser les perturbations.
- **Soutien technologique** : si le client a besoin d'aide pour configurer son environnement, des dispositions peuvent être prises à l'avance. Fournir une aide ou des ressources supplémentaires aux clients qui ne sont pas familiarisés avec la technologie ou qui n'ont qu'un accès limité à de l'équipement de qualité.
- **Environnement du psychologue** : les psychologues doivent également s'assurer que l'environnement dans lequel ils travaillent est propice au processus d'évaluation; il doit y avoir le moins de distractions possible, un bon éclairage et l'équipement nécessaire (p. ex., moniteurs, webcam, microphone).
- **Compatibilité avec la technologie et accessibilité** : les psychologues sont censés vérifier si la technologie du client est fonctionnelle avant le début du processus d'évaluation à distance. S'assurer que l'équipement technique du psychologue et du client est compatible avec les outils utilisés. Il est recommandé de tester les plateformes de visioconférence et les logiciels d'évaluation avant la séance afin d'éviter les perturbations.
 - Si des documents papier sont nécessaires, ils peuvent être envoyés par la poste au client, et tout ajustement des tests doit être clairement documenté et justifié.

En mettant en place un environnement approprié pour réaliser des évaluations à distance, les psychologues peuvent atténuer les défis possibles posés par l'administration de tests en mode virtuel et garantir l'exactitude et la fiabilité des données collectées.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DES TESTS ET RÉDACTION DU RAPPORT

Après vérification que l'environnement de test est correctement configuré et que l'évaluation est achevée avec succès, il reste à interpréter et à documenter les résultats avec précision. Il est essentiel de tenir compte des conditions de l'évaluation à distance lorsque l'on interprète les résultats et que l'on rédige le rapport final.

- **Interprétation contextuelle** : lors de l'interprétation des résultats obtenus au moyen de l'évaluation à distance, les psychologues doivent tenir compte des facteurs technologiques ou environnementaux susceptibles d'avoir influencé les données, y compris les ajustements effectués pour répondre aux besoins des clients, tels que la technologie d'aide ou le temps additionnel nécessaire à la réalisation de l'évaluation.
- **Contexte culturel** : interpréter les résultats dans le contexte culturel et local du client, en tenant compte des normes culturelles, des valeurs et des différences linguistiques susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats de l'évaluation. En outre, il convient de consigner les mesures d'adaptation ou de soutien prises pour garantir une participation équitable, par exemple les technologies d'aide ou les modifications apportées afin de tenir compte de la culture de la personne évaluée.
- **Documentation des difficultés rencontrées et des limites** : les psychologues doivent documenter toutes les difficultés rencontrées au cours de l'évaluation, qu'elles soient d'ordre technologique, environnemental ou autre. Il faut notamment mentionner les cas où le contrôle de l'environnement de test a été compromis (p. ex., en raison d'interruptions ou de distractions) et toutes les modifications apportées pour répondre aux besoins du client. Le contexte dans lequel s'est déroulée l'évaluation est ainsi parfaitement clair et compris, ce qui contribue à une interprétation plus fiable des résultats.
- **Considérations relatives à la rédaction du rapport** : utiliser un langage clair et accessible dans le rapport final, en évitant tout jargon technique inutile pour faire mieux comprendre les résultats de l'évaluation au client. Lorsque cela est pertinent, fournir des explications adaptées à la culture ou des résumés simplifiés qui tiennent compte des besoins des différents clients, comme ceux qui ont des capacités linguistiques différentes ou des difficultés cognitives. Documenter les raisons pour lesquelles on a opté pour l'évaluation à distance et la manière dont l'environnement de test et les modifications ont pu influencer les résultats, en fournissant une vue d'ensemble complète et transparente.

En documentant clairement les raisons qui ont motivé le recours à l'évaluation à distance, le contexte dans lequel les tests ont été effectués et les limites éventuelles, les psychologues garantissent la transparence et la clarté de leurs rapports, fournissant ainsi les résultats les plus fiables possible malgré les difficultés que posent les évaluations à distance.

CONCLUSION

Le présent document, intitulé *Les évaluations psychologiques à distance : lignes directrices pour les psychologues canadiens*, constitue un cadre essentiel permettant de garantir l'efficacité et le caractère éthique des services d'évaluation à distance. En abordant à la fois les possibilités et les difficultés liées aux technologies de télécommunication et en prenant en compte les questions d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité, ces lignes directrices permettent aux psychologues d'offrir des services d'évaluation de qualité, qui sont accessibles, souples et adaptés à l'évolution des besoins des diverses populations de clients.

L'évaluation à distance continuant de se développer et les technologies innovantes d'émerger, il est essentiel que les psychologues se tiennent informés des changements apportés aux meilleures pratiques, des avancées technologiques et des normes juridiques ou éthiques. Le perfectionnement professionnel régulier, la consultation des pairs et le respect de la réglementation des territoires de compétences feront en sorte que l'évaluation à distance demeurera une modalité fiable et efficace, parmi toutes celles utilisées dans le cadre de l'exercice de la psychologie.

ANNEXE

DOCUMENTS EXAMINÉS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DES LIGNES DIRECTRICES

American Psychological Association. (2013). Guidelines for the practice of telepsychology. *American Psychologist*, 68(9), 791-800. <https://doi.org/10.1037/a0035001>

American Psychological Association. (2020). *Guidelines for the practice of tele-assessment during COVID-19*. <https://www.apaservices.org/practice/reimbursement/health-codes/testing/tele-assessment-covid-19>

Association canadienne des organismes de réglementation en psychologie (2011). Model standards for telepsychology service delivery. <https://acpro-aocrp.ca/wp-content/uploads/2020/03/ACPRO-Model-Standards-for-Telepsychology-Service-Delivery.pdf>

Association canadienne des organismes de réglementation en psychologie (2024). *Memorandum of understanding on interjurisdictional telepsychology practice*. <https://acpro-aocrp.ca/wp-content/uploads/2024/04/MOU-ACPRO-Interjurisdictional-Telepsychology.pdf>

Batastini, A., Guyton, M., Bernhard, P., Folk, J., Knuth, S., Kohutis, E., Lugo, A., Stanfill, M., et Tussey, C. (2023). Recommendations for the Use of Telepsychology in Psychology-Law Practice and Research: A Statement by American Psychology-Law Society (APA Division 41). *Psychology, Public Policy, and Law*, 29(3) 255-271. <https://doi:10.1037/law0000394>

Société canadienne de psychologie (2017). *CCode canadien d'éthique pour les psychologues (4^e éd.)*. Ottawa, ON : auteur.

Société canadienne de psychologie (2023). *Lignes directrices de la SCP sur la télépsychologie*. Ottawa, ON : auteur.

Carroll, A. (2020). Forensic mental-health assessments after coronavirus disease 2019: Will telehealth lead us to trade psychological depth for convenience? *Medicine, Science and the Law/Medicine, Science, and the Law*, 60(3), 169-171. <https://doi.org/10.1177/0025802420940618>

College of Alberta Psychologists. (2024). *Use of technology*. <https://www.cap.ab.ca/Portals/0/adam/Content/FUiQGya070-fNPcUnfKjCg/Link/Use%20of%20Technology%20-%20September%201,%202024.pdf>

College of Psychologists of British Columbia. (2024). *Practice standard 15: Telepsychology and telepsychology assessment*. <https://chcpbc.org/wp-content/uploads/2024/08/RP-PS15-Telepsychology-Assessment-1.pdf>

Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick. (2022, 14 février). *Télépsychologie*. <https://cpcb.ca/2022/02/14/telepsychology/>

Ordre des psychologues de l'Ontario. (2024). *Normes de conduite professionnelle*. <https://cpbao.ca/members/professional-practice/standards-of-professional-conduct/>

Farmer, R. L., Dombrowski, S. C., Harris, B., Powell, S. L., Pynn, C., McGill, R. J., McClain, M. B., Lockwood, B. A., Benson, N. F., et Stinnett, T. A. (2020). Tele-assessment with children and adolescents during the Coronavirus (COVID-19) pandemic and beyond: Practice and policy implications. *Professional Psychology: Research and Practice*, 51(5), 477-487. <https://doi.org/10.1037/pro0000349>

Hass, R. M., et Leung, P. B. (2021). When you can't R.I.O.T., R.I.O.: Tele-assessment for school psychologists. *Contemporary School Psychology*, 25, 33–39. <https://doi.org/10.1007/s40688-020-00326-5>

Hodge, M. A., Sutherland, R., Jeng, K., Bale, G., Batta, P., Cambridge, A., Detheridge, J., Drevensek, S., Edwards, L., Everett, M., Ganesalingam, K., Geier, P., Kass, C., Mathieson, S., McCabe, M., Micallef, K., Molomby, K., Ong, N., Pfeiffer, S., et Silove, N. (2019). Agreement between telehealth and face-to-face assessment of intellectual ability in children with specific learning disorder. *Journal of Telemedicine and Telecare*, 25(7), 431–437. <https://doi.org/10.1177/1357633X19838732>

Luxton, D. D., Pruitt, L. D., et Osenbach, J. E. (2014). Best Practices for Remote Psychological Assessment via Telehealth Technologies. *Professional Psychology, Research and Practice*, 45(1), 27–35. <https://doi.org/10.1037/a0034547>

Mulligan, C. A., et Ayoub, J. L. (2023). Remote Assessment: Origins, Benefits, and Concerns. *Journal of Intelligence*, 11(6), 114. <https://doi.org/10.3390/jintelligence11060114> Nova Scotia Board of Examiners in Psychology. (n.d.). Telepsychology. <https://www.nsbep.org/information-for-registrants/telepsychology/>

Ordre des Psychologues du Québec. (2022). *Guide de pratique concernant l'exercice de la télépsychologie*. <https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/63191/Guide+de+pratique+concernant+l%E2%80%99exercice+de+la+t%C3%A9l%C3%A9psychologie/5175fd35-d45b-4cbe-99e3-e46ff5079552>

Patel, Z. S., Tarlow, N., et Tawfik, S. H. (2021). Assessment Supervision During COVID-19 and Beyond: Trainee Perspectives on the Supervision of Tele-assessment. *Training and Education in Professional Psychology*, 15(4), 276–283. <https://doi.org/10.1037/tep0000342>

Prince Edward Island Psychologists Registration Board. (2024). *Telepsychology practice into PEI*. <https://www.peipsychology.org/peiprb/telepsychology-practice-into-pei/>

Saskatchewan College of Psychologists. (n.d.). *Advisory on telepsychology services*. <https://www.skcp.ca/pdf%20files/telehealth-advisory.pdf>

Smith, C. J., Rozga, A., Matthews, N., Oberleitner, R., Nazneen, N., et Abowd, G. (2017). Investigating the Accuracy of a Novel Telehealth Diagnostic Approach for Autism Spectrum Disorder. *Psychological Assessment*, 29(3), 245–252. <https://doi.org/10.1037/pas0000317>

Wright, J. A., et Raiford, S. E. (2020). *Essentials of psychological tele-assessment*. Wiley.